

Rapport de la Commission des finances et de la Commission ad hoc au Conseil intercommunal**Etude du préavis N° 05/2017****Adhésion de la Commune d'Echandens à l'Association Intercommunale pour l'Epuración des Eaux Usées de la Région Morgienne – Demande de raccordement de l'ensemble de la Commune à la STEP de l'ERM**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances composée de :

MM. Dorta Reto, Tolochenaz
 Gränicher Christian, Denens
 Henriod Philippe, Vufflens-le-Château
 Weissen Joseph, Morges
 Perret-Gentil Christian, Vaux-sur-Morges , Président rapporteur

et

La Commission ad hoc composée de :

MM. Borboën Michel, Lonay
 Gloor Philippe, Préverenges
 Jaton Maurice, Morges
 Golay Alain, Denges
 Breton Luc, Vaux-sur-Morges

se sont réunies le jeudi 15 février 2018 à 18h30 à l'ERM sur convocation du bureau, pour l'examen du préavis précité.

MM. Christian Maeder, Président, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction, Tony Reverchon, Directeur, nous ont reçus en tant que délégués du Comité de direction.

Les Commissions expriment ses remerciements à ces personnes pour leurs explications.

1. Présentation du préavis

Le Comité de direction nous a expliqué en détail le contenu du préavis qui découle de l'étude de faisabilité (préavis N° 05/2017), chacun a apporté différents compléments d'information. Il nous a été expliqué le calcul de la clé de répartition ainsi que des éléments pris en compte pour le calcul de la finance d'adhésion.

2. Estimation de la finance d'adhésion

Le Comité propose une finance d'adhésion de CHF 515'000.--. Les frais de mise en conformité des collecteurs reliant Echandens à la Step sont encore à l'étude sans tenir compte que des Communes avoisinantes telles que (Préverenges, Lonay, Denges) seront prétéritées par rapport à la clé de répartition des coûts liés au raccordement et à l'adaptation des collecteurs existants.

De ce fait les Commissions demandent un complément pour que ces frais soient pris en charge sur le montant de l'adhésion de la Commune d'Echandens ou qu'un nouveau calcul soit prévu pour cette nouvelle commune.

3. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 05/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport des Commissions chargées de son étude,

DECIDE

1. d'accepter la demande d'adhésion de la Commune d'Echandens sous réserve de l'acceptation du Conseil communal d'Echandens,
2. d'accepter le mode de calcul de la finance d'adhésion et le complément des Commissions,
3. d'autoriser le Comité de direction à prévoir la modification des statuts de l'ERM et à entreprendre les démarches avec la Municipalité d'Echandens afin de planifier l'entrée de cette Commune au sein de l'ERM.

Au nom des Commissions

Le rapporteur

Christian Perret-Gentil

Vaux-sur-Morges, le 20 février 2018